

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 181-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.524

Déposée le: 03.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 07.09.2017

N° d'ACE: 123/2018 du 7 février 2018
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: -



Expériences sur les humains avec le cannabis

La motion M 152-2014 « Interdiction des clubs sociaux cannabiques » adoptée par le Grand Conseil chargeait le Conseil-exécutif d'« interdire sur le territoire du canton les essais autorisant la remise et/ou la vente et/ou la consommation de produits dérivés du cannabis ». La population suisse s'est prononcée elle aussi à plusieurs reprises contre une légalisation/libéralisation du cannabis. Le lobby des partisans de la légalisation tente malgré tout depuis bientôt trente ans de renverser l'opinion publique.

A Berne, il est prévu de tester la vente contrôlée de cannabis dans les pharmacies. Dans un communiqué, Matthias Egger, responsable de l'étude et professeur à l'Institut de médecine préventive, affirme que de nombreux fumeurs de joints bernois se procurent sur le marché noir du cannabis dont le taux de THC est très variable et qui peut contenir des pesticides et des spores fongiques. La vente en pharmacie permettrait de réduire les risques pour la santé. Mais le fait est que la plupart des consommateurs et consommatrices de cannabis se procurent la marchandise chez un copain ou une connaissance ou la cultivent eux-mêmes.

Il est surprenant que la Commission cantonale d'éthique ait donné son feu vert à ces expériences sur des humains contraires à l'éthique. Une dérogation vient d'être demandée à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour qu'il autorise la culture, l'importation, la production et la commercialisation de cannabis. A noter qu'il existe des centaines d'études attestant de la dange-

rosité du tétrahydrocannabinol pour le psychisme et le corps, en particulier pour le cerveau. Quel est le sens de l'éthique d'une telle commission si elle autorise de telles expériences sur des humains ? Qu'un médecin spécialisé en médecine préventive veuille conduire ces expériences et qu'un financement avec des fonds du Fonds national ait été approuvé montre l'ignorance de celles et ceux qui prennent les décisions. La teneur en THC des cigarettes au cannabis mises en vente devrait se situer vers 12%. Or, en cas de consommation de cigarettes avec une teneur en THC aussi élevée, il faudrait impérativement retirer le permis de conduire – y compris vélomoteur – aux participants et participantes à l'essai pour cause de mise en danger des autres usagers et usagères de la route. Les conséquences d'un tel essai : plus de délits, plus d'accidents, plus d'échecs scolaires et professionnels, plus de problèmes relationnels, plus de cas de dépression.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif connaît-il le contenu de la motion qui a été adoptée ?
2. Qu'est-ce qu'il entreprend pour faire appliquer la volonté populaire et celle du Grand Conseil ?
3. N'est-il pas d'avis que les essais prévus sont indignes de pharmaciens sérieux et d'un institut universitaire de médecine préventive ?
4. Combien ces essais coûtent-ils au canton (honoraires du responsable de l'étude et de ses collaborateurs, culture, production et contrôle des cigarettes au cannabis, évaluation des essais, conseil et suivi des participants à l'essai) ?
5. Qu'est-ce que le Conseil-exécutif compte entreprendre pour contraindre les participants et participantes à l'essai de déposer leur permis de conduire ?
6. Va-t-il veiller à ce que la liste des participants et participantes à l'essai soit obligatoirement remise à la police ?
7. Va-t-il défendre les intérêts du canton auprès de l'OFSP ?

Motivation de l'urgence : comme les essais prévus avec le cannabis ont étonnamment surmonté l'obstacle de la Commission d'éthique, il est grand temps que le Conseil-exécutif prenne l'affaire en mains. Il est impératif que les coûts attendus ainsi que les conséquences et les risques liés à ces essais soient connus et que les mesures décidées par la population et par le parlement soient appliquées.

Réponse du Conseil-exécutif

Dans sa décision du 14 novembre 2017, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a conclu qu'il ne pouvait pas autoriser l'essai pilote de la ville de Berne visant à mener une étude scientifique sur la remise contrôlée de cannabis. Il a en effet constaté que la loi actuelle sur les stupéfiants ne permet pas la consommation de cannabis pour des raisons non médicales. L'essai pilote n'aura donc pas lieu.

Question 1

Le gouvernement connaît tout à fait le contenu de la motion Guggisber (Kirchlindach, UDC) 152-2014 « Interdiction des clubs sociaux cannabiques », adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2014.

Question 2

Le Conseil-exécutif réalise la motion dans le cadre des possibilités légales actuelles. En décembre 2014, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) avait informé l'OFSP du fait que la majorité du Grand Conseil bernois demandait le rejet de toute demande d'autorisation pour des projets pilotes dans ce domaine. Le directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale a confirmé l'opposition du canton de Berne lors d'un entretien avec le directeur de l'OFSP, début avril 2017.

Question 3

Il ne revient pas au Conseil-exécutif de juger de la dignité de projets de recherche.

Question 4

L'étude prévue aurait été entièrement financée par les subsides à la recherche versés par les mandants, à savoir le Fonds national suisse, l'Université de Berne ainsi que les villes de Berne, Bienne, Lucerne et éventuellement Zurich.

Questions 5 et 6

Il est vrai que le problème de la conduite sous l'influence de stupéfiants n'est pas négligeable dans ce contexte. Mais la question ne se pose plus, puisque l'essai n'aura pas lieu.

Question 7

Dès lors que l'OFSP s'est opposé à l'essai, une nouvelle intervention de la part du canton de Berne est inutile.

Destinataire

- Grand Conseil